

i2S
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.333.991,36 €
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 JUIN 2009

PREMIERE RESOLUTION (*approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (*approbation des charges non déductibles*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire et conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, approuve le montant global des dépenses non déductibles des bénéfices, soit la somme de 7.403 €.

L'Assemblée Générale prend acte que, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ces charges ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

TROISIEME RESOLUTION (*affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé, soit (438.982) €, en totalité au compte « report à nouveau ».

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents s'élèvent, en montant brut, à :

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
Montant total des dividendes distribués:	0 €	240.000 €	0 €
Dividende payé par action	0 €	0,14836 € (montant arrondi)	0 €
Dividendes distribués éligibles à l'abattement (personnes physiques)	0 €	Catégorie VD : 198.930,66 € Catégorie O : 41.069,32 € Abattement de 40 %	0 €
Dividendes distribués non éligibles à l'abattement (personnes morales)	0 €	0 €	0 €

QUATRIEME RESOLUTION (*quitus aux membres du Directoire et au Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2008.

CINQUIEME RESOLUTION (*approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce*)¹

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare approuver les conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION (*attribution de jetons de présence*)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 800 €, le montant des jetons de présence attribués au Conseil de Surveillance pour chaque réunion du Conseil de Surveillance tenue au cours de l'exercice 2009.

Ces jetons seront payables à compter de ce jour.

Cette somme sera répartie entre les membres par décision du Conseil de Surveillance.

¹ Cette résolution sera mise aux voix pour chaque convention

SEPTIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat de Claude HAZARD en qualité de membre du Comité Stratégique*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité Stratégique de Monsieur Claude HAZARD vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

HUITIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat de André DUCASSE en qualité de membre du Comité Stratégique*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité Stratégique de Monsieur André DUCASSE vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

NEUVIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat de Alain MAINGUY en qualité de membre du Comité Stratégique*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité Stratégique de Monsieur Alain MAINGUY vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

DIXIEME RESOLUTION (*nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement du commissaire aux comptes suppléant démissionnaire*)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Charles FRANÇOIS domicilié 2, rue du Golf – Parc Innolin 33700 MERIGNAC en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Société BUREAU JACQUES MARTIN, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ONZIEME RESOLUTION (*pouvoir pour les formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité requises auprès du Centre de Formalités des Entreprises et du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.